

Règlement des loges et de l'exception handicap

A noter : le règlement de la Bibliothèque publique d'information pour le public s'applique aux usagers des loges sauf dans les cas et exceptions spécifiés dans le présent règlement.

Tout utilisateur s'engage à respecter le présent règlement de fonctionnement des loges et à se conformer à la réglementation encadrant l'exception au droit d'auteur en faveur des personnes handicapées.

→ A qui sont destinées les loges ?

Les loges sont exclusivement réservées à toute personne empêchée de lire du fait d'un handicap ou d'un trouble des apprentissages (dyslexie, dyspraxie, dysphasie, etc.).

Chaque poste de travail peut accueillir un usager et son accompagnateur.

La Bpi se réserve la possibilité de moduler ces jauges dans le cas des accueils de groupe qu'elle encadre.

Lors de l'inscription, une présentation des loges est proposée par un agent de la bibliothèque. Le règlement ainsi que le fonctionnement des loges et de l'exception handicap sont expliqués.

Tout usager peut, s'il le souhaite, prendre rendez-vous auprès du service Lecture et handicap : lecture-handicap@bpi.fr pour bénéficier d'une séance de présentation aux logiciels et matériels des loges ou pour toute autre demande d'accompagnement plus spécifique.

→ Pour quel usage ?

Les loges sont des espaces de travail équipés de postes informatiques, de matériels d'aide à la lecture, de logiciels spécifiques et ressources numériques. Tous les équipements adaptés sont dédiés aux personnes en situation de handicap visuel, mais peuvent être utilisés par toute personne empêchée de lire du fait d'un handicap ou d'un trouble des apprentissages (dyslexie, dyspraxie, dysphasie, etc.) ayant accès aux loges.

Une liste des matériels est détaillée en annexe de ce règlement.

A noter : la loge 2 est équipée de deux postes informatiques. Elle comprend 2 réservations distinctes. Tout utilisateur est susceptible de partager cet espace avec d'autres personnes.

L'inscription au service des loges permet de bénéficier de **l'exception handicap** au droit d'auteur : la Bpi est habilitée à communiquer des œuvres sous droit et a accès aux fichiers numériques d'ouvrages adaptés stockés sur la [plateforme Platon](#).

Cette exception concerne toute personne atteinte d'une ou de plusieurs déficiences des fonctions motrices, physiques,

sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, y compris les publics empêchés de lire du fait d'un trouble des apprentissages (dyslexie, dyspraxie, dysphasie, etc.) qui empêchent un accès à la lecture sur le support d'origine. Pour avoir accès à un fichier de livre numérique adapté, l'utilisateur doit se déclarer en situation de handicap et s'engager à respecter le règlement de l'exception au droit d'auteur.

La demande d'une œuvre adaptée se fait auprès du bureau Accueil. La transmission des ressources s'effectue par mail ou sur clé USB de l'utilisateur.

L'utilisation de ces documents est strictement personnelle. Le fichier peut être conservé tant que l'utilisateur en a besoin, mais il doit être détruit lorsque l'utilisateur du service n'en n'a plus l'utilité. Il ne peut être transmis ou communiqué à une autre personne. Le détail des conditions d'utilisation des ressources adaptées est précisé dans le récapitulatif de l'inscription de l'utilisateur.

→ Horaires

L'accueil dans les loges et leur réservation se font aux heures d'ouverture de la Bpi, de 12h00 à 22h00 en semaine (fermeture de la Bpi le mardi) et de 11h00 à 22h00 le week-end et jours fériés, à l'exception du 1er mai.

En cas de modification des horaires d'ouverture de la Bpi, les horaires d'accueil dans les loges sont modifiés en conséquence.

→ Conditions d'accès

Les personnes en situation de handicap bénéficient d'un accès prioritaire valant coupe-file, sur présentation d'un justificatif en cours de validité (carte mobilité inclusion, carte de priorité, carte d'invalidité, établie par la MDPH). Elles peuvent accéder à la Bpi en empruntant, si elles le souhaitent un premier ascenseur en rez-de-rue via l'entrée réservée Bpi. Elles présentent de nouveau le justificatif à l'accueil du bâtiment Lumière au niveau 1 pour accéder à la bibliothèque via un second ascenseur. Un accompagnateur par usager peut également emprunter cet accès.

Un accompagnement par un bibliothécaire à l'intérieur du bâtiment est possible : appeler pendant les heures d'ouverture de la Bpi au **01 44 78 12 71** ou prévenir en amont de votre venue en écrivant un mail à l'adresse lecture-handicap@bpi.fr.

→ Conditions d'inscription

1- L'inscription se fait sur place au bureau Accueil.

Sur présentation d'un de ces justificatifs :

- La **carte mobilité inclusion** (CMI – nouveau nom de la carte d'invalidité), délivrée par la MDPH.
- Une notification de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

- Un **certificat médical** (y compris d'un généraliste) ou une **attestation** d'un autre professionnel de santé (orthophoniste, neuropsychologue, orthoptiste, psychomotricien, ergothérapeute, etc.).
- **Projet personnalisé de scolarisation (PPS)**, plan d'accompagnement personnalisé (PAP) ou plan d'accueil individualisé (PAI) pour la mise en œuvre de plans d'accompagnement primaire et secondaire.
- Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé – **RQTH**.
- Pour les étudiants en situation de handicap, **inscription à la « mission handicap »** de l'université ou de l'établissement d'enseignement supérieur.

Une **déclaration sur l'honneur** de la personne comme étant empêchée de lire du fait d'un handicap ou d'un trouble (dyslexie, dyspraxie, dysphasie, etc.) peut être acceptée.

2- L'inscription à distance (sous conditions).

L'inscription à distance est autorisée, si l'utilisateur demande à bénéficier de fichiers numériques d'ouvrages adaptés stockés sur la plateforme Platon dans le cadre de **l'exception handicap** au

droit d'auteur. Ce service se fait sous condition de transmission d'un des justificatifs de situation de handicap mentionnés précédemment pour l'inscription sur place par mail à l'adresse lecture-handicap@bpi.fr. Une fois les formalités d'inscription achevées, la Bpi ne conserve pas ce document et s'engage à en détruire toute trace de la mémoire de ses ordinateurs. Néanmoins, dans le seul but de la réalisation des formalités d'inscription, vous nous autorisez à consulter les données personnelles figurant dans ce document. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité et de limitation du traitement des informations qui vous concernent. Pour ce faire, vous pouvez déposer votre demande à l'adresse contact.dpo@bpi.fr ou transmettre une réclamation à la CNIL.

→ Réservations, retards et annulations

Les usagers s'adressent au bureau Accueil, sur place ou par téléphone au **01 44 78 12 71**, pour réserver une loge. Il est possible de cumuler jusqu'à 3 créneaux de réservation à l'avance par utilisateur.

En cas de retard excédant 30 minutes ou en cas d'annulation d'une réservation, l'utilisateur doit impérativement prévenir par téléphone.

Au-delà de cette demi-heure, sans nouvelles de l'utilisateur, la réservation est annulée et la loge concernée est susceptible d'être attribuée à quiconque en fait la demande.

→ Consultation particulière des collections

Un accompagnement par un bibliothécaire vers les rayonnages de livres ainsi que vers les autres médias et services proposés par la bibliothèque peut être demandé par les usagers des loges.

→ Consignes à respecter

- Le matériel ne doit pas être déplacé ou débranché. Après consultation, les ouvrages de la bibliothèque doivent être déposés sur les chariots de rangement ou remis au bureau Accueil.
- Les postes informatiques des loges fonctionnent sur un réseau différent du reste de la Bpi et ils ne s'éteignent pas automatiquement. Pour des raisons de confidentialité de vos données personnelles, nous vous demandons de ne pas oublier de déconnecter vos boîtes mail et de supprimer vos documents personnels laissés sur les ordinateurs.
- Il est interdit de boire ou de manger dans les loges, comme dans l'ensemble de la bibliothèque, à l'exception de la cafétéria. Unique exception : l'eau en récipient fermé ou destinée au chien-guide est acceptée (une gamelle peut être fournie sur demande).
- Les papiers pour les imprimantes noir et blanc, l'emboseuse et le four thermo relief PIAF ne sont pas fournis par la bibliothèque.

- Le four PIAF nécessite un papier spécifique : micro capsule (ou thermo gonflable). Pour toute 1^{ère} utilisation de cet appareil, merci de prendre rendez-vous avec un agent de la Bpi par mail à l'adresse lecture-handicap@bpi.fr.
- Pour faciliter l'évacuation éventuelle du bâtiment en cas d'alerte, l'usager doit prévenir le bureau Accueil s'il quitte provisoirement ou définitivement la loge.
Des vestiaires avec clé sont mis à disposition dans chacune des loges. Veillez à bien laisser la clé sur la porte en partant.

ANNEXE : Matériel des loges

Équipement	Présent dans les loges
Ordinateur avec écran 27 pouces sur bras articulé	Loges 1 et 2
Logiciels JAWS, NVDA, Zoomtext, Apprenti Clavier, Dolphin Easy Reader, Antidote	Loges 1 et 2
Clavier gros caractères	Loges 1 et 2
Plage braille	Loges 1 et 2 (poste 1)
Télé-agrandisseur	Loges 1 et 2 (poste 1)
Vidéo-agrandisseur vocalisé Magnilink	Loge 2 (poste 2)
Machine à lire	Loges 1 et 2
Scanner	Loge 2, poste 2
Imprimante noir A4	Loges 1 et 2
Imprimante braille reliée à Duxbury	Loge 1
Four thermo relief	Loge 1
Casque audio	Loges 1 et 2
Mini enceintes	Loges 1 et 2
Lampe de bureau	Loges 1 et 2
Table réglable en hauteur	Loges 1 et 2
Pupitre de lecture	Loges 1 et 2
Placard vestiaire	Loges 1 et 2
Ligne téléphonique reliée directement au bureau Accueil	Loges 1 et 2
Loupe électronique	Sur demande au bureau Accueil